

République Française
Département de L'Yonne

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE
VAUPELTEIGNE
SEANCE DU 21 JUILLET 2021.**

Convocation du 7 Juillet 2021

affichage 4 Août 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt et un juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle des fêtes sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : GRISON Géraldine (adjointe), TUPINIER Laurence (adjointe), DAUVISSAT Philippe, SIX Olivier (arrivée 20h15), TUPINIER Franck, BOUDIN Véronique.

Secrétaire de séance : TUPINIER Laurence.

Ordre du jour.

- Approbation du dernier compte rendu.
- Délibération pour l'accord du devis de nettoyage des fossés
- Délibération pour le choix des panneaux d'affichage.
- Délibération pour la demande de subvention de l'ADMR.
- Délibération pour la refacturation de l'eau et l'assainissement aux locataires du presbytère.
- Communication du maire.
- Questions diverses.

Le compte rendu de la dernière réunion est lu est adopté

DELIBERATION 2021-011 : DEVIS NETTOYAGE DES FOSSES.

Le Maire expose que suite aux récents orages, les fosses doivent être nettoyés rapidement. Plusieurs entreprises ont été contactées, mais seule l'entreprise BARBIER était en mesure d'intervenir rapidement. Un devis a donc été proposé pour un montant de 1708.50 Euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise BARBIER pour un montant de 1708.50 € HT.

DELIBERATION 2021-012 DEVIS POUR LE CHOIX DES PANNEAUX RETOURNEMENT PL INTERDIT.

Le Maire expose que les poids lourds ne font pas leur demi-tour à l'endroit aménagé mais soit sur la place du 14 juillet soit sur la place des cotâts.

Il a donc été décidé de mettre des panneaux pour que les chauffeurs comprennent qu'il y a un lieu spécifique pour le faire.

Le conseil a fait le choix de trois panneaux,

- ✓ 2 panneaux : « retournement interdit PL » qui se situeront à l'entrée de la place 14 juillet et place des Côtats pour guider les camions à l'air de retournement qui se trouve à la sortie du village coté VILLY.
- ✓ 1 panneau : « air de retournement-stationnement interdit » qui se situera sur la place du tri sélectif.

Des devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- DECIDE de retenir le devis des signaux GIROD pour un montant ht de 1178.72 euros.

DELIBERATION 2021-013 SUBVENTION 2021 POUR L'ADMR.

L'ADMR nous a fait parvenir la demande de subvention pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré par 7 voix Pour, Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de voter une subvention de 250 Euros au profit de L'ADMR pour l'année 2021.

Délibération pour la refacturation de l'eau et l'assainissement aux locataires du presbytère.

Les locataires versent une provision sur charges de 25 euros.

A ce jour, les factures d'eau et d'assainissement n'atteignent le montant de la provision, la régularisation se fera en fin d'année.

Question diverses.

Location de la salle des fêtes : selon les dernières annonces gouvernementales, le maire après discussion avec le Conseil Municipal maintient l'arrêté d'interdiction de louer la salle des fêtes.

Pendant la fermeture de celle-ci, des travaux de rafraîchissement et d'insonorisation sont envisagés.

- Faire un cahier des charges pour organiser un appel d'offre auprès de spécialistes.
- Des demandes d'aide au financement seront déposées

Nuisances sonores dans le village suite à l'utilisation de matériels de jardinage : Il convient de consulter le règlement sanitaire départementale des appareils.

Rachat de la parcelle AB 160 : en attente de la valeur estimée lors de la succession (Un courrier sera envoyé aux propriétaires).

Affaire DURUP :

Notre avocat nous a communiqué une nouvelle pièce jointe au dossier par la partie adverse, nos commentaires ont été envoyés à l'avocat pour conseils.

Travaux de voirie « route des vignes » et accès au cimetière : en attente de devis.

Cuve de décantation place du 14 juillet : projet de changer les dalles vieillissantes ou de fermer cet accès avec des barrières définitives.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Le Maire
Jean Jacques CARRE.

